

Compte rendu de l'assemblée générale de l'AIEB le 24/8/2006 (version pour web)

Liste de présence

| | |
|----------------------------|--|
| Bureau | P. Schreiner E. Chrysos C. Morrisson |
| Vice-présidents honoraires | N. Sevchenko J. P. Sodini |
| Allemagne | A. Berger |
| Arménie | E. M. Shirinian |
| Autriche | W. Hörandner J. Koder |
| Belgique | A. Tihon P. Karlin-Hayter |
| Bulgarie | V. Gjuzelev A. Djurova |
| Canada | A. R. Littlewood |
| Chypre | représentée par E. Chrysos |
| Danemark | K. Fledelius A. Hedeager Krag |
| Espagne | J. Signes Codoner |
| Estonie | M. Bibikov |
| Etats-Unis | R. Ousterhout E. Fisher |
| Finlande | A. Jaeskinen |
| France | M.-H. Congourdeau V. Déroche |
| Géorgie | E. Jordania |
| Grande-Bretagne | M. Mullett |
| Grèce | M. Pelekidou T. Koliass |
| Israël | D. Jacoby J. Patrich |
| Japon | H. Wada |
| Norvège | B. Kiillerich |
| Pologne | M. Dabrowska M. Kruk |
| Roumanie | E. Popescu |
| Russie | I. Medvedev S. Karpov |
| Serbie | L. Maksimoviç |
| Suède | E. Piltz |
| Tchéquie | V. Vavrinek |
| Turquie | M. Delilbahi N. Necipoglu |

Vatican

P. Canart

1) Election d'un nouveau bureau

Le Président P. Schreiner souhaite la bienvenue aux membres et rappelle les règles créées par les nouveaux statuts : seuls les comités nationaux votent, chacun avec seulement une voix. Comme il s'agit de personnes, le vote se fera par bulletins secrets et non à main levée. Le Président prie les membres présents d'accepter la présence d'un représentant des Pays Bas, Mme K. Ciggaar.

Le Président demande à Mme Pelekidou de présider la procédure d'élection.

Mme Pelekidou lance l'appel à candidature.

Pour le poste de Président, L. Maksimoviç propose, au nom du Comité serbe et d'autres collègues, P. Schreiner.

Pour le poste de Secrétaire général, K. Fledelius, soutenu par E. Popescu, propose E. Chrysos.

Pour le poste de suppléant du Secrétaire général, P. Schreiner propose C. Pitsakis.

Pour le poste de Trésorier, C. Morrison déclare que, malgré tout le plaisir qu'elle a eu à exercer ses fonctions pendant cinq ans, elle souhaite ne pas renouveler son mandat et laisser la place à de plus jeunes. Mme Pelekidou la remercie de ses efforts au nom de tous les membres. C. Morrison propose M. Kaplan.

Pour le poste de suppléant du Trésorier, M.-H. Congourdeau propose le nom d'A. Papaconstantinou.

En l'absence d'autres propositions, Mme Pelekidou résume celles qui ont été faites. K. Fledelius, supposant que le Bureau ne peut comporter plusieurs personnes de la même nationalité, demande des renseignements sur celle de A. Papaconstantinou. Comme celle-ci est de nationalité française et membre du Comité français, l'assemblée constate qu'il n'y a pas d'empêchement.

Le Président propose comme scrutateurs Mme Pelekidou et V. Déroche ; l'Assemblée approuve cette proposition.

Les 27 comités représentés votent ; le dépouillement constate deux bulletins blancs sur tous les noms, et 1 blanc et 1 nul pour le poste de suppléant du Trésorier. Les 5 candidats présentés reçoivent donc 25 voix pour P. Schreiner, E. Chrysos, M. Kaplan et A. Papaconstantinou, et 23 voix pour C. Pitsakis. Mme Pelekidou demande aux candidats s'ils acceptent leur désignation ; P. Schreiner et E. Chrysos acceptent personnellement, P. Schreiner au nom de C. Pitsakis et M.-H. Congourdeau au nom de M. Kaplan et A. Papaconstantinou.

Mme Pelekidou présente aux nouveaux élus ses félicitations et leur souhaite bon travail. Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et dit qu'il pourra travailler d'autant mieux au prochain congrès que le problème des statuts est désormais réglé ; E. Chrysos remercie de même, mais regrette qu'il n'y ait pas plus de candidats, et que seulement 27 comités sur 38 aient été représentés et en état de voter.

2) Lieu et date du prochain congrès

Le Président rappelle qu'une seule candidature s'est présentée pour organiser le prochain congrès, la Bulgarie, où s'était déjà tenu le IV^e Congrès international en 1934 et donne la parole à V. Gjuzev pour présenter ce projet qui sera intitulé « Byzance sans limites ». V. Gjuzev rappelle l'intérêt historique de la Bulgarie, ses nombreux monuments, musées et sites archéologiques, ce qui permettra expositions et excursions. Les infrastructures hôtelières et universitaires ainsi que les moyens de

transport dans la capitale garantissent un accueil satisfaisant des congressistes. Les séances d'ouverture et de clôture se dérouleront dans la grande salle de 3.000 places du Palais de la Culture, les autres séances seront abritées par l'Université Saint Clément d'Ohrid située au centre de la ville. La décision de proposer la candidature de la Bulgarie comme organisateur du XXIIe Congrès international des études byzantines a été prise à la réunion générale de l'Association des Byzantinistes et Médiévistes Bulgares, le 15 octobre 2004. La proposition a été appuyée par le Recteur de l'Université de Sofia, le Président de l'Académie des Sciences, le Ministre de l'Education et le Président de la République de Bulgarie.

L'Assemblée approuve cette candidature à l'unanimité.

Le Président ouvre ensuite la discussion sur la date du prochain congrès. Les précédents ont eu lieu fin août, sauf celui de Vienne en 1981 ; mais ce n'est pas une obligation et il propose d'examiner un calendrier en septembre ou début octobre, et donne la parole au représentant des USA.

R. Ousterhout répond que cela impliquerait pour beaucoup de membres américains de faire deux voyages transatlantiques la même année, et pour tous de perdre 1 semaine de cours ; septembre conviendrait mieux qu'octobre. A. Littlewood confirme qu'octobre est de même impossible pour les Canadiens, et aussi le plus gros de septembre. K. Fledelius est du même avis pour le Danemark. Pour la Russie, S. Karpov rappelle que leur année universitaire commence le 1^{er} septembre, et que sans être impossible ce calendrier tardif est gênant. T. Koliass ne voit pas de raison de retarder la date habituelle d'août qui convient mieux. E. Popescu considère octobre quasi impossible, et voudrait au plus tard la mi-septembre. Le Trésorier rappelle qu'en 1996, en vue du congrès de 2001, elle avait consulté les Comités aussi largement que possible, et qu'on lui avait présenté les mêmes raisons qui imposaient la fin août. Elle demande donc à V. Gjuzelev si l'organisation du congrès en août est possible ; la réponse étant positive, le Président propose de fixer le congrès du lundi 22 août au dimanche 28 août 2011, proposition adoptée à l'unanimité. R. Ousterhout se félicite du choix de la Bulgarie en raison de ses nombreux sites archéologiques.

3) Vote sur l'admission de nouveaux membres

La précédente Assemblée avait accepté l'admission du comité arménien, mais le Bureau repose la question parce que le libellé du précédent ordre du jour ne portait que sur l'examen de cette candidature, afin de réserver la décision à l'Assemblée constituée selon les nouveaux statuts. K. Fledelius remarque qu'il s'agit d'une approbation plus que d'un vote. L'Assemblée approuve à l'unanimité l'admission de l'Arménie.

4) Structures des comités nationaux

Le Président donne la parole au Secrétaire, qui décrit la situation et le problème posé par certains comités qui, tout en payant régulièrement leurs cotisations, n'ont pas d'activité officielle, et ne diffuse pas d'informations sur le congrès ou d'autres sujets à leurs membres. D'autre part, il convient d'affirmer que les comités nationaux sont basés sur les liens de travail et non sur la nationalité : tout byzantiniste (au sens le plus large) doit pouvoir s'inscrire dans le comité du pays où il travaille, comme c'est le cas dans la plupart des comités.

Le Président rappelle que les statuts ne permettent d'agir contre un comité qu'en cas de défaillance des cotisations, mais la prochaine réunion intercongrès devrait pouvoir envisager une procédure d'exclusion des membres complètement inactifs. Le Trésorier, K. Fledelius, V. Vavrinek, T. Koliass, M. Delilbahi, M.-H.

Congourdeau, M. Mullett, A. Tihon, N. Sevcenko, R. Ousterhout, P. Canart, Mme Pelekidou, L. Maksimoviç , N. Necipoglu , M. Kruk et J. Patrich interviennent dans la discussion pour souligner le souci de respecter l'autonomie des comités et les problèmes dus aux différences des législations locales. Un consensus se dégage pour étudier la possibilité juridique pour l'AIEB d'exclure un comité pour manque d'activité et de modifier les statuts en ce sens à la prochaine séance intercongrès.

Le Président, sur la base de cet échange, conclut, avec l'accord de l'Assemblée, qu'il faut envoyer des avertissements et préparer un amendement des statuts pour la prochaine séance intercongrès.

5) Questions diverses

A. Littlewood demande quand se tiendra la prochaine séance intercongrès. Le Bureau répond que d'après les nouveaux statuts ce sera en Grèce en 2008 vers mai, dans un lieu au choix du Comité grec. V. Vavrinek demande si l'assistance est obligatoire, et le Bureau répond qu'elle est souhaitable, mais facultative.

Le Président demande s'il y a des questions ou informations. Le Secrétaire accepte cette critique, et explique que, par scrupule, le Bureau a longtemps hésité avant d'envisager d'intervenir dans le fonctionnement des comités nationaux, et que le retard pris s'explique ainsi.

Mme Pelekidou informe l'Assemblée que vient de paraître la 7^e bibliographie grecque sur l'art byzantin et métabyzantin, couvrant les années 2001 à 2005, et que va sortir sous forme papier et sous forme électronique la bibliographie 1991-2005 pour les autres disciplines, avec des subventions de l'Académie d'Athènes et de l'Université d'Athènes. Est aussi paru un recueil en mémoire de D. Zakythinis.

Le Président demande l'approbation de l'Assemblée pour deux demandes qui lui ont été présentées par lettre. Le comité géorgien demande une lettre officielle de l'AIEB pour réclamer les moyens de préserver une église en ruines sur territoire turc. Un collègue allemand demande une lettre officielle de l'AIEB pour demander à l'Université de Bonn de ne pas supprimer la chaire d'histoire de l'art byzantin. L. Maksimoviç demande que l'AIEB soutienne en général tous les monuments byzantins en péril. R. Ousterhout s'inquiète d'une proposition qui empiète sur les droits des États souverains et suggère de ne pas prendre de décision générale, alors que des institutions comme l'UNESCO sont mieux placées pour intervenir. S. Karpov rappelle qu'il s'agit de donner des avis et surtout pas des ordres, et qu'il vaudrait mieux parler de monuments culturellement importants, et non de monuments byzantins. K. Fledelius pense que l'AIEB devrait jouer en ce domaine le rôle d'une ONG, intervenant dès que nécessaire, pour donner un simple avis, attirant l'attention sur un problème, sans vouloir pour autant s'immiscer dans les affaires intérieures d'un État souverain. L'Assemblée autorise le Président à envoyer les deux lettres demandées.

En l'absence d'autres questions, le Président remercie l'Assemblée de sa patience et déclare la séance levée à 18 h 40.